

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé  
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de  
Communes Faucigny Glières :  
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

**Décision de non opposition  
à une déclaration préalable**

Dossier n° DP07421223A0068  
date de dépôt : 26/09/2023  
date d'affichage du dépôt : 26/09/2023  
complet le : 02/10/2023  
demandeur : Monsieur SHIROI Nick  
pour : Remplacement du toit  
adresse terrain : 230 impasse du Mosset, LES  
SAISONS, à GLIERES-VAL-DE-BORNE (74130)  
parcelles : 0B-0940, 0B-1025, 0B-0941, 0B-0951, 0B-  
1026, 0B-0949, 0B-0954, 0B-0953, 0B-0950, 0B-0943,  
0B-0946, 0B-0944, 0B-0942, 0B-0947, 0B-0948, 0B-  
0945, 0B-1024

Monsieur SHIROI Nick  
230 impasse du Mosset  
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **02/11/2023**.

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 12 octobre 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER